

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DASCO 150 Subvention (20.000 euros) à l'association « La Ligue de l'Enseignement » (7^e) pour l'organisation du salon européen de l'éducation 2021.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2511-1 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet en délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association « La Ligue de l'Enseignement » (7^e) ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE au nom de la 6^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20000 euros est attribuée à l'association « La Ligue de l'Enseignement », 3 rue Récamier 75341 Paris cedex 07 (17217 - dossier 2021-11752).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO